



Réduction temps de travail

Par **fab8759**, le **27/10/2015** à **11:59**

Je suis salariée dans un organisme de formation et je travaille 37 heures par semaine. J'ai 5 semaines de congés payés et 2 semaines de RTT. Je souhaiterais réduire mon temps de travail (avec une baisse de salaire) afin de bénéficier de 3 à 4 semaines de congés supplémentaires, réparties sur l'année. Je ne souhaite pas une réduction de mon temps de travail sur la semaine.

Je sais que je dois avoir l'accord de mon employeur et je sais que si je réduis mon temps de travail hebdomadaire, je perds le bénéfice de mes 2 semaines de RTT actuelles. Est-ce pareil si je réduis mon temps de travail sur l'année ? (je continue à travailler 37h par semaine (pour garder les RTT) et je prends 3 ou 4 semaines de congés réparties sur l'année.

Je voudrais savoir quelle serait la meilleure solution : congés sans solde, réduction de mon temps de travail avec davantage de semaines de congés etc,

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **27/10/2015** à **12:29**

Bonjour,

Tout est possible mais il faudrait déjà que l'employeur soit d'accord pour vous accorder un congé sans solde de cette manière mais si vous réduisez votre temps de travail en plus, cela vous fera encore moins de congés autres...